



**Document du projet Appui à la mise en place des  
«Business Promotion Center (BPC)»**

*Entre*

*Le Gouvernement de la République du Bénin,*

**Et**

**Le Programme des Nations Unies pour le développement**

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

**Titre du Projet : Appui à la mise en place des Business Promotion Center (BPC)**

**Effet UNDAF:** D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire ;

**Effets escomptés du CPAP :** Les populations défavorisées, notamment, les jeunes et les femmes ont un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées, en vue de la création d'emplois décents à travers la promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural et le développement des filières agricoles

**Produits escomptés:**

- 1- Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues
- 2- Les structures en charge de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes

**Partenaire de mise en œuvre :** Ministère Chargé de la Micro Finance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (MCMEJF)

**Partie responsable :** Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)

**Brève Description du projet**

Dans le but de trouver des solutions adaptées au problème de chômage et de sous emploi des jeunes, le Gouvernement et PNUD entendent promouvoir la création d'emplois décents à travers la promotion de l'entrepreneuriat notamment en milieu rural, le développement des filières agricoles et un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées.

A ce titre, le présent projet contribuera à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat au niveau local à travers la mise en service de centres régionaux de ressources pour l'entrepreneuriat, les toutes petites entreprises et le développement local au Bénin. Ces centres appelés « Business Promotion Center » seront de véritables centres d'assistance et de services au profit des entreprises locales, des futurs entrepreneurs, de la promotion de l'économie locale et du développement des affaires. Pour assurer leur rayonnement, les Business Promotion Center seront installés progressivement dans les principales villes du Bénin à savoir : Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Bohicon, Lokossa, Natitingou.

Le projet durera les deux dernières années du cycle de coopération 2009-2013. D'un coût global de 1 475 000 US \$ dont une contribution du PNUD de 400 000 US \$, il sera exécuté suivant la modalité NEX avec le Ministère chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes et servira par ailleurs de cadre de capitalisation des acquis du projet PAPEJ.

Durée du programme: 2009-2013	Budget en USD	2012	2013
Domaine de résultats stratégiques (Plan stratégique): Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD	Ressources Totales requises	760 000	715 000
Atlas Award ID :	Ressources Totales allouées	360 000	315 000
Date de début : 01/05/2012	Régulière (PNUD) :	200 000	200 000
Date de fin : 31/12/2013	Gouvernement :	160 000	115 000
Date de réunion du PAC : 18/04/2012	Donateur	-	-
Arrangements de gestion : NEX	Budget non financé:	400 000	400 000
	Contributions en nature :	PM	PM



Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement du Bénin		4-05-12	<b>Reckya MADOUYOU</b> Ministre Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
Programme des Nations Unies pour le développement	 Programme des Nations Unies pour le développement	4-05-12	<b>Kardos BEKELE-THOMAS</b> Coordonnatrice des activités opérationnelles du SNU Représentant Résident PNUD



## I. ANALYSE DE LA SITUATION

Le Bénin un pays aux multiples opportunités économiques insuffisamment exploitées. Il dispose d'une position géographique avantageuse (proximité du Nigeria, appartenance à l'UEMOA, trait d'Union entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale francophone) et de ressources importantes pour développer une économie diversifiée et prospère, mais évolue depuis 1960 avec une croissance faible et insuffisante pour relever de façon significative le niveau de vie de sa population.

La population du Bénin compte aujourd'hui environ 9 millions de personnes dont 5 millions d'âge actif. Ces derniers sont essentiellement des actifs ruraux, des ouvriers, des cadres, mais aussi des chômeurs et des travailleurs sous-employés et pauvres. Près de la moitié de cette population a moins de 15 ans et les jeunes de 15 à 34 ans forment aujourd'hui la génération la plus nombreuse ; Ils aspirent au travail décent. Le secteur de l'emploi est caractérisé par une demande croissante très rapide et une offre peu diversifiée et insuffisante.

Le taux de chômage le plus élevé se situe dans la tranche des 20-34 ans et 40% des chômeurs sont des primo-demandeurs d'emplois. Dans ce contexte, la question de l'insertion professionnelle des jeunes revêt des enjeux considérables. Comme dans plusieurs pays, mais à un degré relativement plus élevé, les jeunes sont largement défavorisés sur les marchés du travail béninois. Ils font face à un chômage largement plus important que leurs aînés et leurs conditions de vie sont souvent plus difficiles.

Au cours de la période 2006-2011, la question de l'emploi des jeunes a occupé une place importante tant dans les préoccupations exprimées que dans les mesures prises par les autorités béninoises au plan national. Face à l'ampleur du défi que représente l'emploi des jeunes et des femmes, des efforts importants ont été fournis dans la mise en œuvre de la Politique Nationale pour l'Emploi qui vise la lutte contre le chômage et le sous emploi des jeunes et des femmes à travers la promotion de l'entrepreneuriat. En effet, l'entrepreneuriat est déterminant pour le bon fonctionnement des économies. Les entrepreneurs créent des possibilités d'emploi et contribuent à accroître l'activité économique. Les politiques en faveur de l'entrepreneuriat, des entreprises et les stratégies locales intégrant les aspects économiques, sociaux et du marché du travail dans le cadre d'une bonne gouvernance locale sont les instruments d'un développement durable harmonisant croissance économique et cohésion sociale.

Les efforts entrepris au cours des dernières années ont généré de nombreux dispositifs et autres réponses institutionnelles pour apporter des solutions au double défi de réduction du chômage et de lutte contre le sous-emploi. Mais les jeunes béninois ressentent plutôt un éloignement de plus en plus durable de l'emploi malgré la volonté politique nationale bien affirmée. Il importe dès lors d'identifier et de mettre en œuvre les approches novatrices combinant la promotion de l'entrepreneuriat, de l'emploi des jeunes et des femmes et du développement local. La Promotion de centres régionaux de ressources appelés « Business Promotion Center » constitue un dispositif d'appui direct et une réponse adaptée à ce défi.

En effet, l'assistance des Nations Unies au Gouvernement du Bénin (cadre commun d'assistance (UNDAF) pour la période 2009-2013) découle des priorités nationales telles que déclinées dans les OSD et tient compte des leçons apprises lors des différentes évaluations. De façon spécifique, l'assistance du PNUD à la réduction de la pauvreté vise un accès accru des populations défavorisées, notamment des jeunes et des femmes à des emplois productifs décents à travers la promotion de l'entrepreneuriat.

A ce titre, le présent projet vise le développement de centres régionaux de ressources pour l'entrepreneuriat, les toutes petites entreprises et le développement local au Bénin. Ces centres

appelés « Business Promotion Center » seront de véritables centres d'assistance et de services au profit des entreprises locales, des futurs entrepreneurs et des places de promotion de l'économie locale.

## II. STRATÉGIE

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions du Programme Pays (CPAP) 2009-2013 qui découle du Plan Cadre de l'Assistance des Nations Unies au Bénin (UNDAF 2009-2013). Le Projet opérationnalise un des trois effets retenus par le Système des Nations Unies au Bénin et se fonde par ailleurs sur le Plan Stratégique du PNUD (2008-2013). Il fait suite au Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes (PAPEJ) mis en œuvre avec le Ministère chargé de l'Emploi et ayant permis de renforcer les capacités des structures en charge de la promotion de l'emploi.

Le projet vise à accompagner la mise en place de centres régionaux de ressources pour l'entrepreneuriat, les toutes petites entreprises et le développement local au Bénin ; ces centres sont appelés des « Business Promotion Center ».

Ces centres auront pour mission de promouvoir l'entrepreneuriat, l'auto-emploi et l'économie locale. Ils serviront de cadre à la diffusion des meilleures pratiques dans les domaines de l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion des politiques en faveur de l'entrepreneuriat, des toutes petites et moyennes entreprises et du développement local. Les Centres doivent favoriser le développement de l'esprit entrepreneurial au niveau local, et la promotion d'entreprises capables de créer des emplois, tout en apportant un soutien à la croissance durable, au développement intégré, ainsi qu'à la cohésion sociale. Ils fonctionneront à la fois comme centre d'assistance, de formation et de services pour les entreprises, les organismes d'appui, les institutions dédiées à l'entrepreneuriat.

De façon spécifique, le Business Promotion Center serait :

- un lieu de ressources techniques fournissant aux acteurs de la création d'entreprises, notamment dans un espace réservé, de l'information qualifiée, des outils et services dont les créateurs ont besoin dans tous les domaines (immatriculation de son entreprise, réalisation d'études de faisabilité, offres de financement, opportunités locales et régionales, etc.) ;
- un lieu de réflexion visant à apporter des solutions aux différentes problématiques en lien avec l'entrepreneuriat, la promotion de l'esprit d'entreprise, l'actualité administrative, juridique, fiscale de la promotion de l'entreprise et des affaires ;
- un lieu de propositions pour agir en faveur du développement local et contribuer à l'essor économique de la région / commune ;
- un lieu de créativité dans le cadre des échanges entre professionnels, universitaires, chercheurs, entrepreneurs, etc. qui auraient pour finalité de créer et de développer des formes novatrices de modèles de développement, d'entrepreneuriat, d'étudier les expériences ayant réussi ailleurs afin de les adapter au niveau local ;
- un lieu de pilotage de la promotion et de la sensibilisation aux valeurs, à l'esprit d'entreprendre, spécialement chez les jeunes, et à la promotion du développement local ;

- un lieu d'échanges commerciaux et de développement des affaires basé sur les opportunités et potentialités du milieu. C'est le cadre d'excellence pour fédérer / valoriser les produits de différentes initiatives / projets de la région.

A ce titre, les Business Promotion Center développent un partenariat dynamique avec toute structure menant des activités similaires ou complémentaires. Chaque BPC sera doté de son propre business plan conduisant à son autonomie dans un délai maximum de 5 ans.

Au cours de la phase pilote, une stratégie de sortie du projet sera définie d'accord partie avec un accent particulier sur le statut des BPC au regard des spécificités de chaque localité d'accueil et de l'engagement des parties concernées.

Le PNUD Bénin appuiera l'opérationnalisation de cette initiative en mettant à contribution son réseau d'experts spécialisés dans le Business Development, l'appui au secteur privé afin d'en faire une référence et une source d'inspiration de meilleures pratiques, capables de générer des ressources. Le PNUD appuiera également le développement des capacités requises et la mobilisation des ressources nécessaires pour accélérer l'adhésion des autres Partenaires Techniques et Financiers au Projet sous le leadership du Ministère Chargé de la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes.

### La démarche

Le Business Promotion Center utilisera en les rationalisant, les moyens des différents acteurs et partenaires intervenant dans ses domaines. L'objectif est de favoriser les complémentarités et une mutualisation des moyens techniques, matériels et humaines, permettant des économies d'échelle et favorisant les synergies.

Il s'agira donc de regrouper en un même lieu l'expertise nécessaire pour délivrer au niveau local, les services fondamentaux suivants :

- Promouvoir la création d'entreprise ;
- Informer et guider les promoteurs de projet ;
- Offrir une banque d'information et d'appui au montage des entreprises / projets ;
- Donner aux créateurs les moyens de se former au niveau local ;
- Créer un portail d'accompagnement personnalisé à la création d'entreprise en outillant, en orientant et en coachant les promoteurs ;
- Mettre en place un lieu permanent d'expertise, de veille et de prospective locale ;
- Créer une unité d'information publique et de promotion des affaires au niveau local ;
- Rapprocher du niveau local tous les services liés de développement des affaires pour assurer la promotion de l'économie locale ;
- Développer de l'expertise pour le coaching des porteurs d'initiatives créatrices ;
- Accompagner les meilleures initiatives locales.

L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sera privilégiée pour faciliter les échanges et les transferts. Un intranet sera la colonne vertébrale de ce centre.

Il sera également nécessaire de donner à ce centre une identité propre pour favoriser les échanges entre ses membres, de lui donner une existence physique, se traduisant par des locaux adaptés (salles de conférence, salles de réunions, espaces d'échanges conviviaux) et une équipe d'animation et de gestion qualifiée.

Les services fournis par le Business Promotion Center seront payés par l'entreprise ou l'entité bénéficiaire pour garantir à la fois l'implication du bénéficiaire et la mobilisation des recettes nécessaires à la viabilité financière du Centre. A cet égard, une grille des prestations par catégorie de bénéficiaires sera établie et validée pour chaque centre en liaison avec le plan d'affaires dudit centre (à élaborer également).

### La zone d'intervention du Projet

Pour assurer leur rayonnement, les Business Promotion Center seront installées progressivement dans les principales villes du Bénin à savoir : Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Bohicon, Lokossa, Natitingou.

Au cours de la phase pilote, 2012-2013, trois (3) Centres seront installés : Bohicon, Parakou et Cotonou. Le Centre de Cotonou sera développé en partenariat avec la FEFA au profit des Femmes entrepreneurs et Femmes d'affaires du Bénin (Women Business Promotion Center). Ce centre étant spécifique, son mode opératoire sera défini de commun accord avec toutes les parties prenantes.

Dans chacune des villes concernées, les centres seront implantés de préférence dans des quartiers à vocation économique, endroit stratégique, cœur de l'activité économique et des services.

Les Centres seront développés en fonction de la disponibilité des ressources. Pour chaque centre, un mémorandum d'accord sera signé avec les partenaires engagés précisant notamment les rôles et responsabilités de chaque acteur.

Au regard de l'importance des ressources requises pour réaliser efficacement les activités envisagées, le Gouvernement et le PNUD conviennent de développer des partenariats stratégiques. Ces partenariats devront conduire à mobiliser les ressources suffisantes pour le financement du Projet.

### III. CADRE DE RESSOURCES ET DE RÉSULTATS

Effet UNDAF : D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décentes et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire					
Effet escompté du CPAP 2009-2013 : Les populations défavorisées, notamment, les jeunes et les femmes ont un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées, en vue de la création d'emplois décentes à travers la promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural et le développement des filières agricoles					
Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2008-2013): Promouvoir une croissance profitant à tous, l'égalité des sexes et la réalisation des OMD					
Partenariat Stratégique : Pour atteindre les résultats escomptés du projet, des partenariats sont envisagés avec les principaux acteurs de la chaîne de promotion du secteur privé au Bénin, des Mairies, des structures techniques, les communautés et les bailleurs. Les synergies sont envisagées avec les projets existants et autres initiatives dans le domaine.					
Titre et Numéro d'Identification de Projet (N° ATLAS de l' Award):					
PRODUITS ESCOMPTÉS DU CPAP	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS (US \$)	Sources de Financement
<p><b>PRODUIT 1 : Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>1. Nombre de BPC opérationnels</p> <p>2. La formation des EDL est réalisée</p> <p><b>Données de base :</b></p> <p>1. 00</p> <p>2. NON</p> <p><b>Cible 2013 :</b></p> <p>1. 05</p> <p>2. OUI</p>	<p><b>Cibles : (2012) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Programme de formation des EDL est réalisé</li> <li>- Trois BPC sont opérationnels</li> </ul> <p><b>Cibles : (2013) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq (05) BPC sont opérationnels</li> </ul>	<p>1 Résultat d'activité : une masse critique de Leaders en développement d'entreprises est formée</p> <p><b>Action 1.1 :</b> Sélectionner les candidats à la formation des EDLs</p> <p><b>Action 1.2 :</b> Organiser la formation des EDLs et la capitalisation des acquis</p> <p><b>Action 1.3 :</b> Mettre en place un mécanisme de suivi-accompagnement / évaluation des EDLs formés</p> <p>Sous total Activité 1</p> <p>2 Résultat d'activité : les BPC sont opérati-</p>	<p>Responsable : PNUD</p> <p><b>PNUD</b>, autres structures impliquées</p> <p><b>PNUD</b>, Consultants</p> <p><b>PNUD, MCMEJF</b></p> <p>Responsable: <b>MCMEJF</b></p>	<p>190 000</p> <p><b>10 000</b></p> <p>90 000 15 000 45 000</p> <p>20 000 10 000</p> <p>190 000</p> <p>805 000</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD BN A rechercher</p> <p>PNUD BN</p>





biennels				
<b>Action 2.1</b> : Finaliser « Women BPC » et son plan d'opérationnalisation	PNUD, FEFA et autres structures impliquées	10 000	BN	
<b>Action 2.2</b> : Organiser des missions de prospection, d'identification et de mobilisation des acteurs pour la mise en place des BPC ;	PNUD, MCMEJF et autres structures impliquées	5 000	PNUD	
<b>Action 2.3</b> : Acquérir et installer les équipements nécessaires pour les BPC	PNUD, MCMEJF	150 000 550 000	PNUD A rechercher	
<b>Action 2.4</b> : Recruter et installer l'Unité de gestion de chaque BPC	PNUD, MCMEJF et autres structures impliquées	10 000 10 000	PNUD BN	
<b>Action 2.5</b> : Renforcer les capacités du personnel technique pour la gestion des BPC	PNUD, MCMEJF et autres structures impliquées	10 000 10 000	PNUD BN	
<b>Action 2.6</b> : Mettre en place les outils de gestion des BPC (manuel de procédures, business plan, outils de communication, etc)	PNUD, MCMEJF, Consultants et autres structures impliquées	30 000	BN	
<b>Action 2.7</b> : Appuyer le fonctionnement des BPC	PNUD, MCMEJF, Consultants et autres structures impliquées	20 000	A rechercher	
Sous-total Activité 2		805 000		
<b>Total Produit 1</b>		995 000		

<p><b>PRODUIT 2 : Les structures en charge de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>1. Nombre de bénéficiaires des prestations des BPC</p> <p><b>Données de base:</b></p> <p>1. 00</p> <p><b>Cible 2013:</b></p> <p>1. 500</p>	<p><b>Cibles (2012) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 200 entreprises individuelles appuyées</li> </ul> <p><b>Cibles : (2013) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 500 entreprises individuelles appuyées</li> </ul>	<p>3 Résultat d'activité : Les capacités du MCMEJF sont renforcées en matière de suivi-évaluation des stratégies d'emploi</p> <p><b>Action 3.1 :</b> Appuyer la mise en réseau des jeunes bénéficiaires des prestations des BPC</p> <p><b>Action 3.2 :</b> Renforcer les capacités des acteurs locaux dans la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de l'emploi</p> <p><b>Action 3.3 :</b> Mettre en place une plateforme dynamique d'échanges des structures de promotion de l'entreprenariat y compris les BPC</p> <p><b>Action 3.4 :</b> Appuyer la réalisation, la mise en place et l'animation régulière des supports de communication sur les opportunités d'emploi</p> <p><b>Action 3.5 :</b> Appuyer la mise en œuvre du plan stratégique du Ministère</p> <p>Sous total Activité 3</p> <p><b>Total Produit 2</b></p> <p>Fonctionnement et suivi-évaluation du Projet</p>	<p>MCMEJF, Consultants et autres structures impliquées</p> <p>MCMEJF, Consultants et autres structures impliquées</p> <p>MCMEJF, Consultants et autres structures impliquées</p> <p>MCMEJF, Consultants et autres structures impliquées</p> <p>MCMEJF, Consultants et autres structures impliquées</p> <p>MCMEJF, Consultants et autres structures impliquées</p> <p>Sous total Activité 3</p> <p><b>Total Produit 2</b></p> <p>MCMEJF, PNUD</p>	<p>230 000</p> <p>10 000 20000</p> <p>20 000 30 000</p> <p>20 000 30 000</p> <p>65 000 5 000</p> <p>30 000</p> <p>230 000</p> <p>230 000</p> <p>50 000 80 000 120 000</p> <p><b>1 475 000</b></p>	<p>PNUD BN</p> <p>PNUD BN</p> <p>PNUD BN</p> <p>PNUD BN</p> <p>A rechercher PNUD</p> <p>BN</p> <p>PNUD BN A rechercher</p>
<p><b>Total Global</b></p>		<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>



IV. PLAN DE TRAVAIL 2012

PRODUITS ESCOMPTES Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés	ACTIVITES PLANIFIEES Liste des résultats d'activités et les actions pour les réaliser	AGENDA				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PREVU		
		T1	T2	T3	T4		Source de Financement	Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
<b>PRODUIT 1 : Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues</b>	1. Résultat de l'activité : une masse critique de Leaders en développement d'entreprises est formée			X		Responsable : PNUD	PNUD BN A rechercher	170 0000	
	Action 1.1 : Sélectionner les candidats à la formation des EDLs	X				PNUD, autres structures impliquées	PNUD 74500_Divers 72405-Fournitures	10 000	
	Action 1.2 : Organiser la formation des EDLs et la capitalisation des acquis		X	X	X	PNUD, Consultants	PNUD BN A rechercher	90 000 15 000 45000	
	Action 1.3 : Mettre en place un mécanisme de suivi-accompagnement / évaluation des EDLs formés		X	X	X	PNUD, MCMEJF	BN 71305_ Consultant national	10 000	
<b>Données de base</b>	Sous total Activité 1							170 000	
<b>Cible Annuelle :</b>	2. Résultat de l'activité : les BPC sont opérationnels	X	X	X	X	Responsable : MCMEJF	PNUD BN A rechercher	440 000	
	Action 2.1 : Finaliser « Women BPC » et son plan d'opérationnalisation	X				PNUD, FEFA et autres structures impliquées	BN 71305_ Consultant national	5 000	
	Action 2.2 : Organiser deux missions de prospection, d'identification et de mobilisation des acteurs pour la mise en place des BPC respectivement à Bohicon et à Parakou		X			PNUD, MCMEJF et autres structures impliquées	BN 71600_Frais de mission	5 000	
	Action 2.3 : Acquérir et installer les équipements nécessaires pour trois (3) BPC		X	X		PNUD	PNUD A rechercher	50 000 350000	
	Action 2.4 : Recruter et installer l'Unité de gestion de trois (3) BPC		X		PNUD, MCMEJF et autres structures impliquées	BN 71305_ Consultant national	10 000		

	<b>Action 2.5</b> : Renforcer les capacités du personnel technique pour la gestion des trois (3) BPC	X	X	X	PNUD, MCMEJF et autres structures impliquées	BN	71305_ Consultant national	10 000
				X				
	Sous total Activité 2							440 000
	<b>Total Produit 1</b>							610 000
<b>PRODUIT 2</b> : Les structures en charge de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes	3. Résultat de l'activité : Les capacités du MCMEJF sont renforcées en matière de suivi-évaluation des stratégies d'emploi	X	X	X	Responsable : MCMEJF	PNUD BN	71200_ Consultant international	65 000
				X				
<b>Données de base:</b>								
00								
<b>Indicateurs :</b>								
Nombre de bénéficiaires des prestations des BPC								
<b>Cible Annuelle:</b>								
200 entreprises individuelles appuyées								
	<b>Action 3.5</b> : Appuyer la mise en œuvre du plan stratégique du Ministère		X	X	MCMEJF, Mairies et autres structures impliquées	BN	71400_ Expert national	10 000
	Sous total Activité 4							

	Total Produit 2										65 000	
<b>Administration et fonctionnement</b>	Frais de personnel					X	X	X	X			20 000 25 000 5 000
	Equipements de bureau					X						15 000
	Charges de communication					X	X	X	X			5 000
	Fournitures de bureau					X	X	X	X			10 000
	Charges locatives					X	X	X	X			5 000
	<b>Total Administration</b>											
<b>TOTAL</b>												<b>760 000</b>



## V. Arrangements de gestion

### 1. Modalités de financement

Le coût global de l'ensemble des activités du Projet à **1.475.000 \$US** pour une durée de deux (2) ans. L'estimation des besoins financiers a été effectuée sur la base des résultats attendus.

Le présent Projet sera financé par les ressources propres du PNUD, du Gouvernement et par des ressources des partenaires souhaitant participer à sa mise en œuvre. A cet effet, une « **corbeille commune** » sera mise en place; les partenaires au développement pourraient y contribuer en utilisant soit la modalité de fonds fiduciaire ou celle de partage des coûts. Ce mécanisme flexible de financement va permettre aux partenaires au développement désirant accompagner le Projet d'apporter leur contribution d'une manière conforme à leurs règles et procédures.

### 2. Rôles et Responsabilités des Partenaires du Projet

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale, et à ce titre le gouvernement est responsable de la gestion et de l'exécution des activités programmées en vue de l'obtention des résultats du projet. Les rôles et responsabilités des partenaires du Projet se déclinent comme suit :

**MDAEP** : Représentant le gouvernement en sa qualité d'Agence de Coordination du Programme du PNUD, il est le détenteur et récipiendaire de l'aide au développement. Il assure la responsabilité première de l'alignement des résultats du projet sur les priorités nationales.

**Le BUREAU PAYS DU PNUD** : Evalue la capacité du gouvernement et veille à la modalité de décaissement la plus appropriée. Supervise conjointement le projet et assure le transfert des ressources. Joue le rôle d'Assurance qualité et de Prestataire (Contractant) au sein du Comité Technique de Gestion du Projet. C'est le deuxième niveau de responsabilité pour l'alignement sur les priorités nationales. Il doit garantir l'alignement des résultats du projet sur le Plan Stratégique du PNUD, et coordonne la mobilisation de ressources au profit du projet.

**MCMEJF** : C'est le Partenaire de Réalisation du Projet. Il met en œuvre les activités du projet à travers la planification, la coordination, le suivi et la comptabilisation, et supervise les différentes parties responsables. Il est comptable devant le PNUD et le MDAEP de l'obtention des produits du projet et rend compte de façon trimestrielle des progrès réalisés sur la base du modèle de rapport de progrès en annexe de ce document de projet. Il est comptable devant le PNUD de l'utilisation prudente et appropriée des ressources mises à disposition et rend compte au moins de façon trimestrielle des dépenses, sur la base du format FACE en annexe de ce document de projet, et tel que défini dans le Manuel de procédure de mise en œuvre nationale.

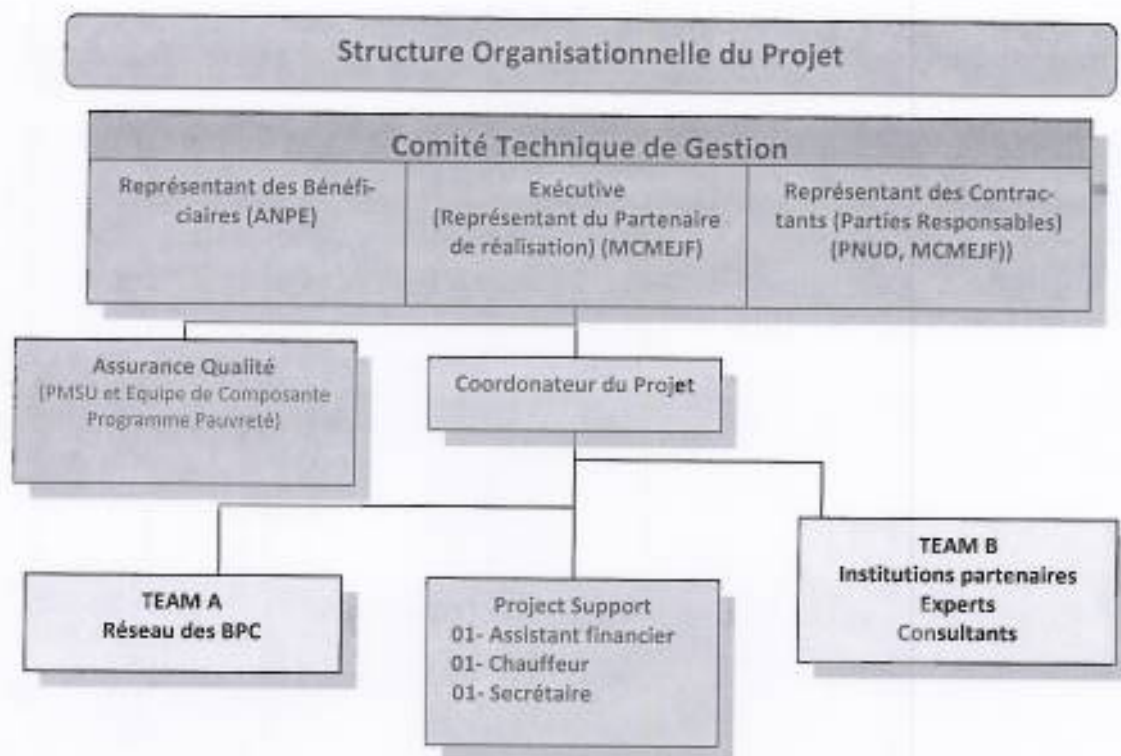
Les structures techniques du MCMEJF, notamment DPE et ANPE, sont responsables de la délivrance dans le délai et selon la qualité requise, des biens et services à eux confiés ; elles sont redevables vis-à-vis du MCMEJF.

**AUTRES PARTENAIRES** : Mairies et structures déconcentrées de promotion de l'entreprise et de l'entrepreneuriat sont parties prenantes de la réalisation des objectifs et de la pérennité du projet.

### 3. Disposition de coordination et de gestion

La mise en œuvre du Projet sera sous la responsabilité d'un Comité Technique de Gestion (CTG) coprésidé par un représentant du Ministre Chargé de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes et un représentant du PNUD. Ce Comité sera ainsi composé (i) de représentants du Ministère Chargé de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (ii) des Représentants des ministères ou structures

responsables de la mise en œuvre des activités dudit Projet et, (iii) du Chef de file des partenaires au développement, le PNUD. Il se réunit au moins une fois tous les trois mois et de façon ad hoc si les circonstances l'exigent, pour connaître et discuter des questions d'orientation générale, et de façon spécifique se prononcer sur les questions relatives (i) à la supervision globale du Projet, (ii) au suivi et contrôle de l'évolution, (iii) à l'évaluation de chaque étape terminée, etc. En outre, le Comité de Pilotage analysera et soumettra au partenaire de réalisation et au PNUD, pour avis préalable, tous changements éventuels nécessaires à la bonne conduite de l'exécution du Projet.



Le projet sera intégré à la gestion quotidienne du Cabinet du Ministère de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes qui dispose suffisamment d'autorité sur les Directions Techniques et entités impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour l'atteinte des objectifs du projet et pour la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. Le Coordonnateur de Projet coordonnera l'ensemble des activités du Projet en veillant à la bonne planification des activités, de la mise en œuvre, de la cohérence et à la synergie des interventions des différents partenaires, du suivi-évaluation et du reporting. Dans chaque structure impliquée, un expert sera au besoin déployé pour une Assistance Technique de courte durée dans la mise en œuvre des activités du projet au sein de cette structure.

#### 4. Les services attendus du PNUD et le niveau requis des activités d'assurance-qualité du projet

Les services d'appui ci-après pourront être sollicités du PNUD par l'agence de mise en œuvre :

- L'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités;
- L'appui à la gestion ;
- Le recrutement et la gestion des contrats des experts et personnes ressources du projet (personnel non mis à disposition par le Ministère) ;
- Les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- Les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services

#### 5. Les arrangements d'audit

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mises à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

## **6. Les dispositions de collaboration avec les autres projets du même portefeuille**

Le Projet s'inscrit dans le cadre du CPAP 2009-2013 et entend développer des synergies avec les autres projets et initiatives du PNUD, notamment celles de la composante Pauvreté. Le développement des synergies embrassera essentiellement les différents aspects de renforcement des capacités et d'utilisation judicieuse des ressources pour une meilleure efficacité des actions.

A cet effet, certaines activités seront réalisées de façon complémentaire avec d'autres projets et initiatives, c'est-à-dire, en fonction des cahiers de charges de chacune des structures, deux ou plusieurs structures apportent chacune du sien pour la réalisation de l'activité.

## **7. Bref résumé des intrants à acquérir par tous les partenaires**

Les intrants nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail annuel (acquisition de biens et services, Consultant, etc.) seront définis et précisés pour chaque activité. Aussi un plan d'acquisition rigoureux sera-t-il établi pour chaque exercice et annexé au plan de travail pour une meilleure programmation.

## **8. Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo du PNUD par les projets.**

### **8.1. Droit d'auteur**

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

*Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »*



## **8. 2. Utilisation du logo**

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

## **8.3. Respect de l'avis de non-responsabilité.**

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

## VI. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

---

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

### Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation-qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre par le Coordonateur du Projet et l'Unité Pauvreté à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen semestriel par le Comité de Pilotage du Programme Cadre.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du Projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

### A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuelle:** Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonateur du Projet en collaboration avec le Team Leader et le PMSU, et partagé avec le Comité Technique du Projet puis le Comité de Pilotage du Programme-Cadre et les Comités d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme-Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

## Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet

<b>Produit CPAP visé:</b> Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues		
<b>Résultat d'Activité 1</b>	une masse critique de Leaders en développement d'entreprises est formée	Date de début: Avril 2012 Date de Fin: déc. 2012
<b>But</b>	<i>Augmenter le nombre de jeunes entrepreneurs modernes et outillés afin de leur permettre de participer à la création d'emploi et de richesse dans leur milieu</i>	
<b>Description</b>	Il s'agit de sélectionner les candidats EDL et de les former et de mettre en place un mécanisme de leur suivi-accompagnement / évaluation.	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
Les EDLs sont formés, accompagnés et suivis	Rapports de sélections et de formation.	décembre 2012

<b>Produit CPAP visé:</b> Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues		
<b>Résultat d'Activité 2</b>	Les BPC sont opérationnels	Date de début: Avril 2012 Date de Fin: déc. 2013
<b>But</b>	Mettre en place et accompagner les BPC	
<b>Description</b>	<i>Il s'agit dans un premier temps de finaliser « Women BPC » et son plan d'opérationnalisation. Ensuite organiser des missions de prospection, d'identification et de mobilisation des acteurs pour la mise en place des BPC respectivement à Bohicon et à Parakou et les accompagner pour les rendre opérationnels.</i>	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
(i) – les capacités techniques et matérielles renforcées ; (ii) – un séminaire-atelier organisé ; (iii) – 3 BPC fonctionnels	(i) Plan d'opérationnalisation du BPC ainsi que les rapports de mission sont disponibles ; les rapports de formation, les manuels de gestion et les matériels acquis au profit des BPC sont disponibles	décembre 2013



<b>Produit CPAP visé:</b> Les structures en charge de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes		
<b>Résultat d'Activité 1</b>	<i>Les capacités du MCMEJF sont renforcées en matière de suivi-évaluation des stratégies d'emplois</i>	Date de début : Avril 2012 Date de Fin : déc. 2013
<b>But</b>	Rendre le MCMEJF plus opérationnel dans sa stratégie d'identification des pôles de création d'emploi et dans le suivi accompagnement des bénéficiaires de son appui.	
<b>Description</b>	Mettre en réseau les jeunes bénéficiaires des prestations des structures de promotion de l'emploi et Renforcer les capacités des acteurs locaux dans la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de l'emploi. Appuyer la mise en œuvre du plan stratégique du Ministère.	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
(i)- Au moins 200 entreprises individuelles appuyées	(i) Rapport de formation ; (ii) liste des entreprises appuyées.	Déc. 2012

## VII. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document et le CPAP signé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et qui est incorporé par référence, constituent ensemble le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPAP sont appliqués à ce document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit:

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

## ANNEXES



Annexe 1: JOURNAL DES RISQUES



Titre du Projet:

Award ID:

Date:

#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Non disponibilité à temps des ressources nécessaires au financement du projet	Mars 2012	Organisationnel	Retard ou non exécution des activités du projet	Mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources pour le projet avec un rôle actif de la partie nationale	Equipe d'initiation du Projet			
2	Environnement peu favorable à la promotion des affaires	Mars 2012	Stratégique	Impacts limités des actions du projet	Renforcer le plaidoyer tant au niveau national que local Privilégier les actions au niveau local	Equipe d'initiation du Projet			
3	Manque d'intérêt de certains acteurs, potentiels partenaires	Mars 2012	Opérationnel	Difficulté de collaboration et de mise en œuvre des synergies	Associer tous les acteurs dès le processus d'élaboration du projet ainsi que de la mise en œuvre	Equipe d'initiation du Projet			
4									

